

Séance du jeudi 15 décembre

Les décisions du Conseil Municipal

Il s'agissait de la dernière réunion de l'année 2016, une année charnière avec la mise en œuvre des dispositions imposées par la loi NOTRe à compter du 1er janvier 2017.

Compétences communautaires : Le Conseil Municipal a pris connaissance et acte des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives décidées par le Conseil Communautaire. Il s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence urbanisme.

Assistance informatique : Conséquence de la loi NOTRe, le Département n'a plus la compétence pour cela. Le Conseil Municipal décide de passer convention avec Ingénierie 70 pour l'assistance pour un montant correspondant à la strate de la commune 660 € HT par an.

Remplacement du personnel : Convention sera signée avec le centre de gestion pour le remplacement du personnel de la commune et des missions temporaires.

Association foncière : Le mandat du bureau de l'Association Foncière de Remembrement est arrivé à son terme en octobre 2015. Pour son renouvellement, la Chambre d'Agriculture a désigné 3 exploitants : Jean-François Ferrand, Frédéric Ferrand, Jeannine Lescornel. Le Conseil Municipal désigne 3 propriétaires : Maryline Bague, Joël Garnéry, Gérard Grante.

Matériel : Le matériel doit être renouvelé et adapté au travail de secrétariat. Ordinateur et photocopieur seront donc remplacés. Pour permettre des conférences ou autres réunions de formations à l'aide d'un vidéo-projecteur, un écran fixe sera installé à la salle polyvalente de la mairie.

Vœux du maire : Date retenue : Vendredi 6 janvier 2017 à 19 h.